



Association des Professeurs de Langues Vivantes

Siège : 19, rue la Glacière, 75013 Paris

Courriel : aplv.lm@gmail.com

Site : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Résultats de l'enquête nationale réalisée par l'APLV à l'issue de la session 2013 du baccalauréat

L'expression orale

I. Première partie : statistiques

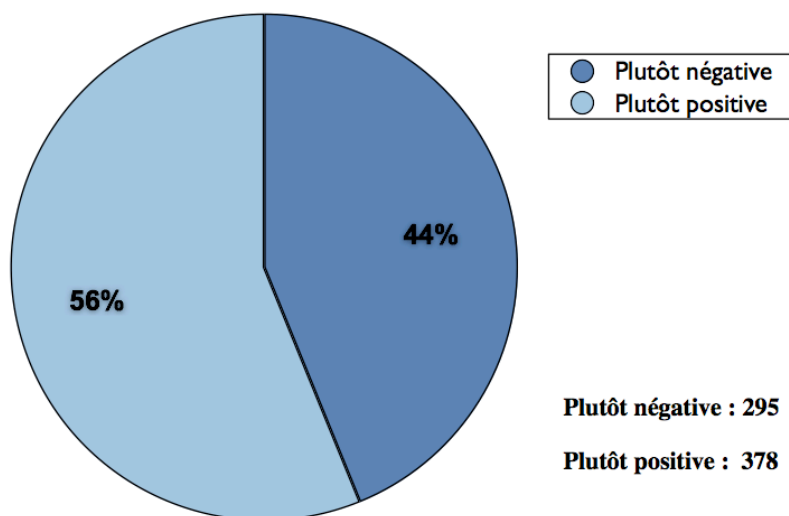
Questions posées :

1. Quelle appréciation portez-vous sur les nouvelles épreuves de EO ?
2. Avez-vous reçu assez d'informations sur les épreuves des séries autres que L ?
3. Avez-vous reçu assez d'informations sur les épreuves de la série L ?
4. Souhaiteriez-vous des modifications concernant la nature de l'épreuve de EO ?
5. Souhaiteriez-vous des modifications concernant les fiches d'évaluation ?
6. Souhaiteriez-vous un retour au respect de l'anonymat pour toutes les épreuves ?

II. Deuxième partie : synthèses des résultats et remarques de l'APLV

1. La formation et l'information
2. La notion de « notion »
3. Les horaires d'enseignement
4. La durée des épreuves
5. Les grilles d'évaluation
6. L'organisation des épreuves
7. L'existence de pressions
8. La perte du statut national du baccalauréat

1. Quelle appréciation portez-vous sur les nouvelles épreuves de EO ?



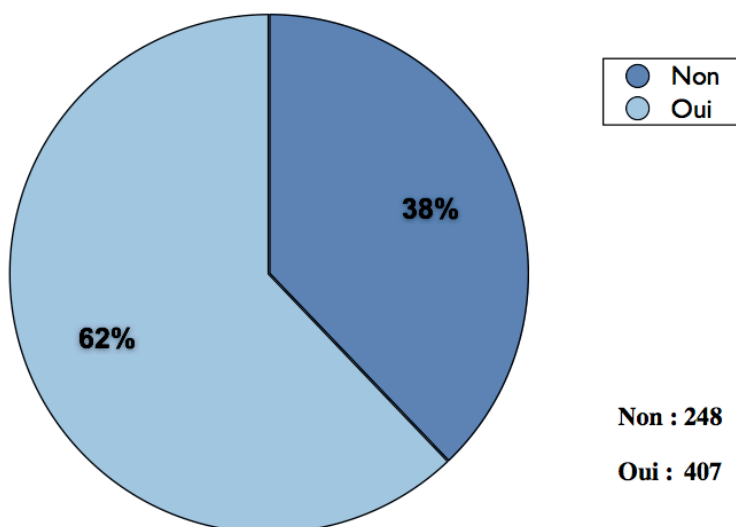
Appréciations selon l'académie :

	+	-
Aix-Marseille :	31	27
Amiens :	39	25
Besançon :	3	2
Bordeaux :	19	22
Caen :	8	
Clermont :	5	3
Corse :	2	
Créteil :	26	15
Dijon :	8	4
Grenoble :	20	25
Guyane :	2	
Hors de France :	8	6
Lille :	10	12
Limoges :	4	
Lyon :	18	14
Martinique :		2
Montpellier :	16	15
Nancy-Metz :	9	6
Nantes :	27	14
Nice :	4	8
Orléans-Tours :	15	7
Paris :	8	4
Poitiers :	13	6
Polynésie :	1	
Reims :	6	2
Réunion :	4	
Rennes :	13	12
Rouen :	8	7
Strasbourg :	7	3
Toulouse :	11	20
Versailles :	46	28

Appréciations selon la langue enseignée :

	+	-
Allemand	58	32
Anglais	189	142
Arabe	1	5
Créole	1	
Espagnol	82	65
Italien	45	44
Japonais		1
Néerlandais		1
Occitan		2
Portugais		1
Russe	2	2

2. Avez-vous reçu assez d'informations sur les épreuves des séries autres que L ?



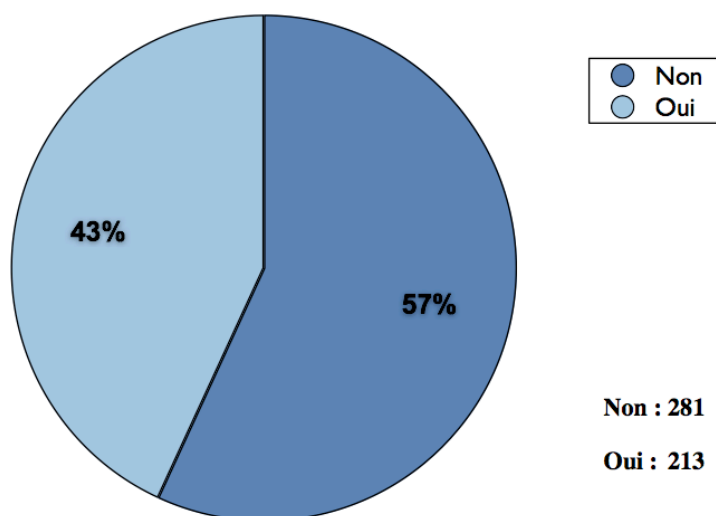
Réponses selon l'académie :

	oui	non
Aix-Marseille :	42	16
Amiens :	43	18
Besançon :	2	2
Bordeaux :	23	16
Caen :	6	2
Clermont :	6	2
Corse :	1	1
Créteil :	26	14
Dijon :	3	8
Grenoble :	25	20
Guyane :		2
Hors de France :	10	4
Lille :	17	4
Limoges :	2	2
Lyon :	22	10
Martinique :	1	1
Montpellier :	15	13
Nancy-Metz :	9	6
Nantes :	25	16
Nice :	5	6
Orléans-Tours :	11	11
Paris :	8	3
Poitiers :	13	5
Polynésie :	1	
Reims :	5	2
Réunion :		3
Rennes :	14	10
Rouen :	9	6
Strasbourg :	6	4
Toulouse :	14	17
Versailles :	43	24

Réponses selon la langue enseignée :

	oui	non
Allemand	62	27
Anglais	198	123
Arabe	1	5
Créole	1	1
Espagnol	72	67
Italien	63	26
Japonais	1	
Néerlandais	1	
Occitan	1	1
Portugais	1	
Russe	2	2

3. Avez-vous reçu assez d'informations sur les épreuves de la série L ?



Réponses selon l'académie :

	oui	non
Aix-Marseille :	20	27
Amiens :	19	21
Besançon :		2
Bordeaux :	10	19
Caen :	6	1
Clermont :	5	2
Corse :	1	1
Créteil :	12	17
Dijon :	3	8
Grenoble :	16	14
Guyane :		2
Hors de France :	5	4
Lille :	8	11
Limoges :	2	1
Lyon :	10	17
Martinique :		2
Montpellier :	11	12
Nancy-Metz :	5	4
Nantes :	13	18
Nice :	2	5
Orléans-Tours :	3	10
Paris :	4	5
Poitiers :	8	8
Polynésie :	1	
Reims :	1	3
Réunion :	1	3
Rennes :	2	13
Rouen :	5	7
Strasbourg :	3	4
Toulouse :	14	13
Versailles :	22	27

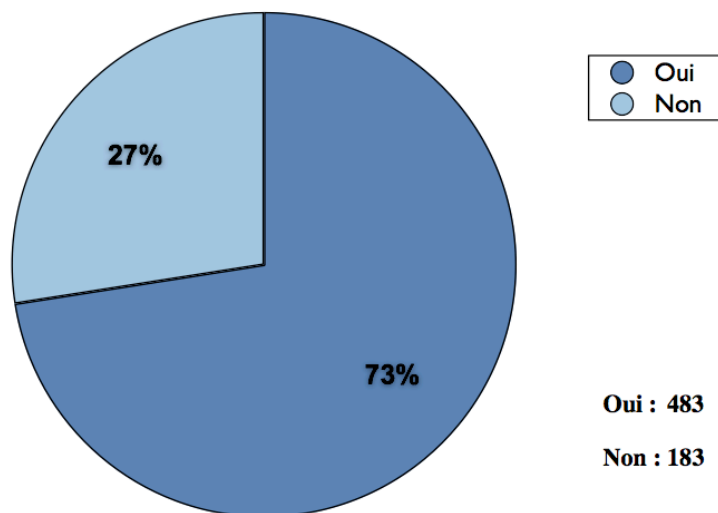
Réponses selon la langue enseignée :

	oui	non
Allemand	25	35
Anglais	87	146
Arabe	5	
Créole	1	1
Espagnol	44	66
Italien	47	29
Japonais	1	
Néerlandais		1
Occitan		1
Portugais	1	
Russe	2	2

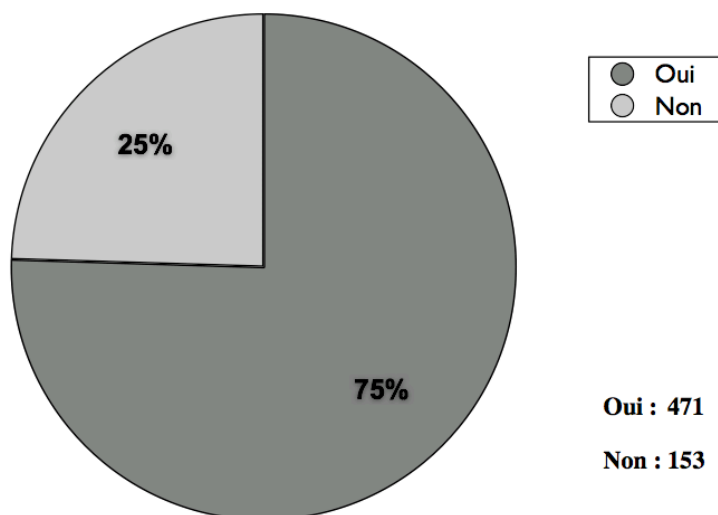
4. Souhaiteriez-vous des modifications concernant la nature de l'épreuve de EO ?

Réponses selon la langue enseignée :

	oui	non
Allemand	54	37
Anglais	246	78
Arabe	6	
Créole	1	1
Espagnol	105	42
Italien	66	23
Néerlandais	1	
Occitan	1	1
Portugais	1	
Russe	2	1

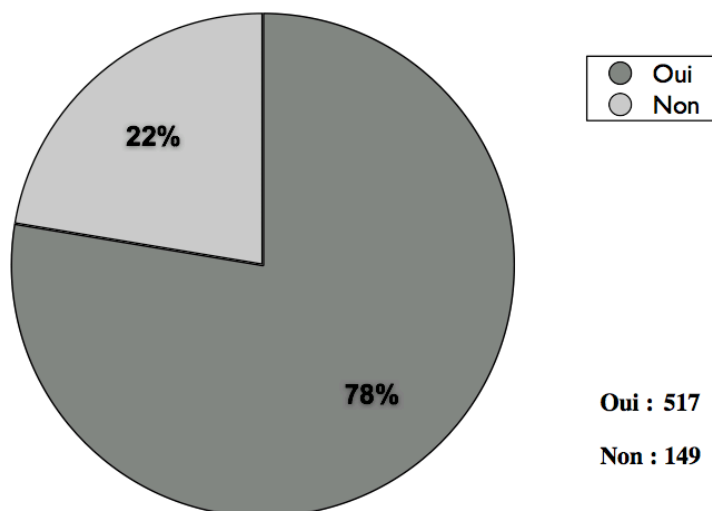


5. Souhaiteriez-vous des modifications concernant les fiches d'évaluation ?



La plupart des commentaires accompagnant les réponses concernaient la compréhension de l'oral. Pour l'analyse des réponses concernant l'expression orale, voir la deuxième partie de ce document.

6. Souhaiteriez-vous un retour au respect de l'anonymat pour toutes les épreuves ?



Pour le détail et les commentaires concernant les réponses à cette dernière question, voir la deuxième partie de ce document ainsi que l'analyse des résultats de l'enquête portant sur la compréhension de l'oral.

II. Deuxième partie : synthèses des résultats et remarques de l'APLV

Depuis de nombreuses années, il n'y avait plus d'évaluation de l'expression orale dans les séries générales. La réintroduction de cette évaluation était une attente et une demande forte de la profession. La diminution de l'horaire hebdomadaire d'enseignement, poursuivie et intensifiée de réforme en réforme, faisait que professeurs comme élèves se concentraient surtout sur les compétences évaluées au baccalauréat, d'où un sentiment général de passivité dans les classes qui n'étaient pas soumises à un oral lors de l'examen.

Dans les séries technologiques, une évaluation de l'expression orale existait sous la forme d'une présentation problématisée d'un document hors programme, que le candidat découvrait lors de l'épreuve, suivie d'un échange avec l'examineur sur ce document inconnu.

Les nouvelles épreuves d'expression orale diffèrent en fonction des séries. En L, l'épreuve est terminale et les candidats sont interrogés par des examinateurs extérieurs rémunérés, alors que dans les séries autres que L, il s'agit d'épreuves organisées « pendant le temps scolaire » par les établissements des candidats et évaluées par des professeurs de l'établissement. Cependant, les critiques formulées par les collègues sondés se rejoignent souvent. En effet, même lorsque les enseignants déclarent approuver le principe des nouvelles épreuves des séries autres que L ou se félicitent du maintien d'une évaluation terminale en L, ils ont de nombreux sujets de mécontentement à propos des modalités d'organisation.

Les critiques émises de manière très massive sont de plusieurs ordres.

1. La formation et l'information :

D'un simple point de vue statistique, l'indice de satisfaction des collègues concernant l'information sur les épreuves n'est pas si mauvais que ça, même s'il est d'autant plus bas que les épreuves sont complexes. Dans un nombre non négligeable de cas, les répondants qui s'expriment – tous ne le font pas – constatent, voire tiennent à souligner l'existence du travail effectué par leur hiérarchie. Il est fait mention à plusieurs reprises de « réunions dès le printemps 2012 », de « stages de formation », de rencontres diverses avec les IA-IPR, soit dans les établissements, soit dans un autre lieu. Parfois, des collègues précisent que les IA-IPR ont répondu à leurs questions.

Il semblerait donc que, dans certains établissements et pour certains collègues, tout ait été pour le mieux, et on ne peut que s'en réjouir. Cependant, les commentaires permettent de constater que beaucoup de ces « oui » concernent plutôt la quantité d'informations et sont en fait des « oui, mais », parfois presque des « non ». A-t-on voulu ne pas être trop critique ?

L'information reçue est souvent qualifiée de façon très restrictive : « tardive », voire « très tardive », « au compte-goutte », « floue » – un adjectif très fréquent – contradictoire (« suite d'informations qui se contredisent »). Certains mentionnent également un « surcroît d'informations ». Et puis, pour beaucoup de collègues, cette information a eu le défaut de ne pas être facilement accessible, ni facilement compréhensible.

Le B.O. est pour certains une source d'information satisfaisante, et ils tiennent même des propos un peu acerbes à l'égard de collègues qui ne seraient pas capables de le lire et de le comprendre, ou ne feraient pas cet effort. Est signalé également le caractère performant de certains sites académiques en matière d'information.

Certains collègues, visiblement de bonne volonté, se sentent carrément perdus, en particulier ceux qui se présentent comme plus jeunes. Les plus anciens se sentent moins désemparés, mais pas pour autant très à l'aise. Beaucoup de collègues ont eu du mal à traduire les articles des différents textes officiels en consignes concrètes, parfaitement claires et applicables, et ont craint qu'une interprétation erronée ne compromette le bon déroulement de l'épreuve. Nombreux sont les exemples de mentions de « points de détail » sur lesquels le B.O. est muet. Cela est particulièrement abordé par les collègues dans leurs commentaires sur la série L, où la complexité des épreuves orales terminales (regroupement de LELE avec un oral soit de langue obligatoire – LVO – soit de langue approfondie – LVA) a été souvent mal vécue. Les professeurs, qui ont souvent eu le sentiment que cette série avait été systématiquement laissée de côté lors des réunions d'information, déplorent majoritairement le manque d'indications claires au sujet des modalités d'interrogation et le flou concernant les attentes :

- Fallait-il donner à l'élève une liste des documents étudiés en classe ?
- Les documents à la disposition du candidat devaient-ils servir à étayer son argumentation sur la notion ou faire l'objet d'un commentaire ?
- Quel était le protocole exact de passation des épreuves ?
- Pourquoi le choix de la notion est-il confié à l'examineur en L et au tirage au sort dans les autres séries ?

Beaucoup de collègues disent avoir eu l'information, mais précisent que, faute de l'avoir obtenue de façon officielle, ils ont eu recours à ce qu'on pourrait appeler des « canaux parallèles » : liste de diffusion des professeurs de telle ou telle langue – avec un hommage appuyé au travail fait sur certaines –, forums divers et variés, et puis aussi à ce qu'on pourrait appeler la solidarité enseignante : aide de collègues du même établissement, ou d'autres, qui ont pu avoir un meilleur accès à l'information, et l'ont partagée.

Parmi les mécontents, certains décrivent des situations qu'ils trouvent à juste titre inadmissibles : des IA-IPR aux abonnés absents, se gardant bien d'organiser des réunions, de venir dans les établissements, ou même de répondre aux mails, laissant les collègues se débrouiller comme ils pouvaient avec leurs doutes et leurs interrogations. Ou bien, – mais est-ce vraiment mieux ? – des IA-IPR essayant de jouer le jeu de la transmission de l'information, mais étant eux-mêmes très mal informés, donc incapables de répondre de façon satisfaisante aux questions. Un collègue salue même leur courage : « C'était courageux de leur part d'affronter les enseignants, alors qu'ils n'en savaient guère plus que nous, mais ça n'a pas suffi. » Il y a aussi la variante, assez fréquente, du « stage de formation », où les « formateurs » n'en savent pas plus, voire moins, que ceux qu'ils sont censés « former », d'où une perte de temps pour tout le monde, et le mécontentement qui en découle. Parfois, c'est le seul « coordinateur de la matière », ou un autre collègue, choisi on ne sait trop pourquoi, qui a été invité à un stage, mais n'a pas fait partager sa science aux autres professeurs de l'établissement.

Dans la plupart des cas, on a fini par avoir l'information, mais avec une bonne dose de débrouillardise, un bon réseau de collègues, dans son lycée ou ailleurs, et beaucoup de temps passé – perdu ? – sur Internet. De nombreux collègues pensent qu'il n'est pas admissible qu'on exige d'eux ce surcroît de travail, même s'ils ont accepté de le faire dans l'intérêt de leurs élèves.

Il n'en reste pas moins préoccupant de constater que les différents maillons de la chaîne hiérarchique – rectorats, IA-IPR, proviseurs –, malgré les efforts déjà signalés pour veiller à l'information et à la formation des professeurs, ne sont pas parvenus à répondre de manière efficace aux demandes et aux angoisses des publics plus directement concernés – enseignants, élèves, parents – par cet important pivot de notre système éducatif qu'est le baccalauréat. « L'autonomie » – accompagnée en général de la pénurie – a ouvert la porte à des dysfonctionnements regrettables.

Beaucoup de collègues pointent très lucidement dans leurs commentaires les conséquences catastrophiques de la pauvreté et de l'opacité de l'information. En effet, le bac n'est pas une succession d'épreuves ponctuelles, dont on définirait la nature au dernier moment ; c'est un examen auquel on se prépare sur le long terme, et on attend du professeur qu'une grande partie du travail de l'année de terminale soit consacrée à cette préparation.

2. La notion de « notion » :

Le concept de « notion », fondamental pour la mise en œuvre du programme, insuffisamment expliqué par l'institution et ses relais, a conduit à une très grande frustration des collègues, qui ont eu souvent l'impression que les élèves qu'ils interrogeaient récitaient des résumés appris par cœur, voire des synthèses copiées d'Internet. Même si notre enquête ne demandait pas aux collègues d'indiquer le niveau de leurs élèves, il semble que les professeurs qui avaient des groupes faibles

aient eu beaucoup de mal à faire que leurs élèves problématisent le travail fait en classe autour des 4 notions et l'illustrent grâce aux supports travaillés. De nombreuses références sont faites aux difficultés plus aiguës des élèves des séries technologiques, comme cet avis contrasté : « L'idée est bonne, les élèves bien préparés ont bien saisi l'enjeu (notamment dans les filières générales). Catastrophe totale dans les filières technologiques ». La préparation des élèves les moins à l'aise semble avoir été avant tout un bachotage et, lors d'une épreuve de 10 minutes, les examinateurs ont manqué de temps pour juger du travail personnel des élèves en question (« [l'épreuve] ne met pas en valeur le travail qu'un élève a pu faire, par rapport à un autre qui aurait bachoté en dernière minute » ; « les élèves font le perroquet »).

Pour ses détracteurs, la nouvelle épreuve des séries autres que L se révèle creuse et vaine (« j'ai vraiment eu l'impression d'évaluer le niveau de « tchatte » des candidats » ; « si on veut juger la capacité des élèves à brasser du vent, c'est un bon exercice »). De très nombreux enseignants souhaiteraient que cette épreuve soit remplacée soit par un type d'évaluation proche des certifications (deux élèves ou un élève et un professeur interagissant devant un évaluateur silencieux), soit surtout par l'ancienne épreuve des séries technologiques sur un support, principalement iconographique, inconnu des candidats. Le concept de programme décliné en notions, incompatible avec une épreuve sur support inconnu, est donc contesté par un nombre important d'enseignants.

La demande d'un programme strictement quantitatif et décliné en objets d'étude et non en notions est fréquente, et 3 enseignants (en l'occurrence anglicistes) l'esquissent. Leurs propositions (« L'Ouest dans l'espace américain », « Martin Luther King, Mandela, Obama, Rosa Parks », « l'environnement, les nouvelles technologies, les Noirs aux Etats-Unis ») valent d'être citées, parce que ces propositions de thèmes consensuels, largement traités dans les manuels influencés par les méthodologies des années passées et beaucoup moins fréquents aujourd'hui, montrent clairement que certains collègues ont eu du mal à comprendre ce que l'institution attendait d'eux en construisant le programme autour de « notions ». Le travail nécessaire d'explication n'a pas été fait ou n'a pas été efficace.

Les enseignants qui signalent avoir apprécié le travail de réflexion-problématisation-expression personnelle sont en général enthousiastes, voire très enthousiastes, à l'égard des épreuves (« Un élève sérieux peut faire un exposé riche car alimenté par plusieurs documents. De plus, il est libre de choisir la ligne directrice qu'il souhaite, ce qui permet d'élaborer un exposé plus personnel »). Plusieurs dizaines de collègues signalent que ces nouvelles épreuves encouragent la réflexion, le travail et l'expression d'un point de vue personnel. On trouve également chez certains professeurs une appréciation positive de l'effet pédagogique induit par l'existence de l'épreuve, c'est-à-dire plus de participation en classe et un plus grand usage de l'oral à des fins actionnelles. Il y a donc eu un effet modélisant de l'examen, mais somme toute ressenti de manière plutôt minoritaire.

3. Les horaires d'enseignement :

Il n'y a rien d'étonnant au constat fréquent des professeurs de langue : l'horaire d'enseignement, réduit souvent à 2 heures, voire à 1 heure 30 en séries technologiques, permet difficilement une préparation efficace à des épreuves dans 4 activités langagières. Les professeurs vivent donc très mal tout ce qui limite (ou

aurait pour effet de limiter) leur horaire d'enseignement, déjà faible, comme l'organisation d'un bac blanc oral, celle des épreuves orales terminales et celle des rattrapages et des « rattrapages de rattrapages ».

4. La durée des épreuves :

Elle est très majoritairement jugée insuffisante dans les séries autres que L. Il est en effet très difficile d'amener un candidat faible ou qui a récité une présentation apprise par cœur à reconstituer son itinéraire mental et à manifester sa compréhension et sa connaissance des supports étudiés en classe en 5 minutes d'interaction. La demande d'un allongement des épreuves à 15 minutes (5 minutes de prise de parole et 10 minutes d'interaction) ou 20 minutes (10 + 10) est très fréquente. Ce changement demandé aurait par ailleurs l'intérêt de diminuer le sentiment d'« abattage » fréquent chez les examinateurs.

En série L, selon les fusions et regroupements d'épreuves, l'interrogation dure 30 ou 40 minutes. La configuration avec trois épreuves (deux fusionnées et regroupées avec une troisième) en un seul oral, avec des temps de préparation, de prise de parole et d'interaction différents, a été un exercice redoutable pour de nombreux candidats et examinateurs. À cela s'est ajouté le problème des candidats qui passaient l'épreuve de LELE dans une langue qui n'était ni leur LV1, ni leur LV2. Combiner les épreuves devenait alors quasiment impossible et a été perçu comme déstabilisant par les candidats.

5. Les grilles d'évaluation :

Une trentaine de collègues ont fait des commentaires sur les grilles d'évaluation proposées, essentiellement pour déplorer leur générosité à l'égard de candidats de niveau faible ou très faible : « Les grilles de correction induisent forcément une bonne note même si l'élève n'a pas le niveau requis », « une élève qui se contente de marmonner trois mots doit pouvoir avoir moins de 4 », « un élève qui ne sait pas s'exprimer a quand même au minimum 7/20 ». Le barème par paliers proposé inquiète donc dans le sens d'un apport de points à des candidats qui n'ont visiblement pas acquis ce que leurs évaluateurs considèrent comme le niveau minimal attendu en terminale, après des années d'étude d'une langue.

6. L'organisation des épreuves :

Dans les séries autres que L, trois griefs principaux s'expriment : les difficultés d'organisation de l'épreuve d'expression orale « pendant le temps scolaire », la désacralisation de cette épreuve du fait de l'organisation locale en cours d'année, et surtout l'obligation faite à de nombreux professeurs, par leurs IA-IPR, les équipes elles-mêmes ou la situation inévitable d'isolement des collègues de langues dites rares, d'interroger leurs propres élèves.

Selon la taille de l'établissement, les effectifs et la manière dont les interrogateurs ont été désignés, les conditions ont été très différentes. Certains lycées ont fait le choix de ne convoquer comme examinateurs que les professeurs de terminale ou de demander à chaque professeur d'interroger ses propres élèves, avec comme conséquence que certains collègues se sont trouvés face à des candidats pendant plus d'une semaine, d'autres ont vu plus de 30 candidats par jour pendant deux ou trois journées consécutives (« conditions de passage épouvantables dans notre établissement : 20 élèves à la suite toutes les 10 minutes » ; « Voir un élève toutes

les 10 minutes, vous imaginez le nombre en une journée !!! Nous ne sommes pas des machines ! »). Comme la vie des lycées continue normalement pendant les épreuves, beaucoup de collègues ont déploré le bruit, les retards de candidats, la difficulté pour ceux-ci de passer d'un cours ordinaire à une épreuve de bac (« certains élèves ont cru qu'ils passaient un bac blanc, d'autres sont arrivés en retard ou ont été absents »). D'autres lycées, pour éviter de multiplier les périodes de désorganisation, ont fait le choix de convoquer les élèves à deux épreuves de langue (LV1 et LV2) le même jour, voire la même demi-journée, accroissant le stress des candidats et les occasions de dysfonctionnements (« lorsque des candidats enchaînent les oraux, cela devient du sadisme »).

La perception majoritaire des collègues est que les épreuves, ne comportant pas la totalité (et dans certains cas aucun) des rituels d'un examen, perdent de leur crédit auprès des candidats : absence de convocations ou de listes d'émargement, élèves en retard ou absents, familiarité avec l'examineur que les élèves connaissent parfois depuis trois ans, comme l'indique un collègue de langue dite rare. Ce manque de solennité est perçu comme contreproductif : les élèves ne s'investissent pas assez dans leur préparation de l'épreuve et les professeurs se sentent incapables de ne pas tenir compte des circonstances particulières et ne savent plus ce qu'ils évaluent.

Le rejet de l'obligation faite aux professeurs d'interroger des élèves de leur établissement, et *a fortiori* leurs propres élèves, est massif. De très nombreux collègues demandent des permutations de lycée à lycée dans un même bassin ou une même ville. Il s'agit pour eux tout autant d'une question de protection personnelle (en particulier de la part d'enseignants qu'on peut supposer fragiles) que d'un problème d'équité.

En L, où l'interrogation était confiée à des examinateurs extérieurs, les critiques des collègues se concentrent sur les disparités entre candidats du fait de l'opacité des textes officiels et des discordances dans l'information ou la réalisation des listes ou dossiers fournis en support par les collègues. Les candidats, venant d'établissements différents, ne savaient pas tous qu'ils pouvaient avoir leurs documents, confondaient les exigences différentes d'une langue à l'autre, se sentaient mis en danger par des listes de textes organisées de manières différentes par leurs professeurs, sans parler de la nécessité pour eux de gérer en parallèle l'épreuve de LVO ou LVA et l'interrogation en LELE, organisée sur des thématiques différentes des notions et selon des critères différents.

Des collègues expriment également leur incompréhension devant la différence entre les modalités de l'épreuve d'une série à l'autre. La logique de certains choix de l'institution leur échappe et ils s'interrogent légitimement sur les raisons pour lesquelles :

- les élèves de série L apportent les documents qu'ils ont travaillés en classe et les présentent à leur examinateur alors que les candidats des autres séries en sont dispensés ;
- les élèves de LVA, qui bénéficient de trois heures de spécialité en plus de l'horaire de langue en tronc commun, ne présentent que deux notions alors que les autres élèves de série L en présentent quatre.

Pour une plus grande sérénité des collègues et de leurs élèves pendant l'année de terminale, des examinateurs et des candidats lors des épreuves, une uniformisation des modalités de passation semble nécessaire.

7. L'existence de pressions :

Un nombre non négligeable de collègues font part de pressions de tous ordres subies par eux, de la part de leur direction, de parents, d'élèves, de collègues de leur discipline ou d'autres langues (« on vit des situations d'une violence extrême » ; « cette épreuve [...] conduit à discréditer la profession » ; « beaucoup [d'élèves des autres collègues] ont contesté leurs notes » ; « réaction de la part de parents procéduriers » ; « pression exercée par les parents les plus « initiés » pour que leur enfant passe avec tel prof, réputé plus indulgent »). Ces pressions sont évidemment contreproductives et nuisent au bon déroulement à la fois de l'enseignement en terminale et des épreuves certificatives.

8. La perte du statut national du baccalauréat :

On constate que, d'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre, tout le monde n'a pas compris la même chose ou fourni la même information, et l'on peut ajouter qu'aucun texte officiel n'est clair sur la façon d'organiser les épreuves orales, particulièrement en série L et quand les élèves présentent des langues différentes à l'examen. Par conséquent, on peut se demander si les modalités de passage du bac actuel correspondent aux critères et aux caractéristiques d'un examen national.

Certains collègues n'ont pas eu à temps l'information, et ont préparé comme ils croyaient devoir le faire, ou plutôt comme ils pouvaient, leurs élèves à des épreuves dont ils ne comprenaient pas parfaitement les règles. Cette situation (au-delà de la perplexité et de l'embarras des examinateurs qui ont certaines attentes, et se rendent compte que le candidat n'a pas été préparé en fonction des mêmes attentes) a provoqué un sentiment profond d'inégalité des candidats devant l'examen, comme le manifestent deux témoignages, pris parmi beaucoup d'autres :

« Un grand flou concernant le nombre de notions sur lesquelles on devait interroger les élèves. Dans notre lycée, fidèles au BO, nous avons interrogé sur 4 notions en anglais et espagnol, mais que sur 2 en allemand. Chez les voisins les élèves ont eu la possibilité de "supprimer" une notion sur quatre sur laquelle ils ne voulaient pas être interrogés. Forcément, un grand sentiment d'injustice s'est installé chez les élèves ».

« J'ai vu des listes très différentes, avec le même texte dans 3 notions, ou 1 seul texte par notion. Certains collègues n'avaient pas joué le jeu et fait une liste sans tenir compte des notions. J'en conclus que les consignes que nous avons eues n'étaient pas assez claires ».

En fait, si les instructions ne sont pas univoques et donnent lieu à toutes sortes d'interprétations, c'est le principe du traitement équitable de tous les élèves face à l'examen qui est mis à mal. On sait combien les élèves et leurs familles sont chatouilleux sur le sujet. On sait aussi – et les professeurs qui ont répondu au sondage le rappellent fréquemment – que les enseignants sont très attachés à l'équité, que seule garantit l'organisation des épreuves la même semaine pour tous les lycées, dans des conditions identiques pour tous, par des enseignants neutres parce qu'ils ne connaissent ni les élèves interrogés ni les préparateurs. Le refus du CCF, lié à la demande que les épreuves orales des séries autres que L aient lieu fin mai, début juin, voire, pour un nombre non négligeable d'enseignants, fin juin, est donc très largement majoritaire. Pour des motifs semblables, beaucoup de

professeurs déplorent la différence de traitement entre les élèves de série L et les autres. Placer l'épreuve d'expression orale à la fin de l'année scolaire permettrait au moins de réduire le sentiment d'inégalité entre les séries et les candidats, et cela d'autant plus que les séries sont parfois mélangées dans les cours de langues, en particulier, mais pas seulement, dans les langues dites rares.

Il semble que c'est la philosophie même du bac qui est mise en cause par les nouvelles épreuves d'expression orale. Le baccalauréat est un diplôme national, valable sur tout le territoire français. Quelle crédibilité a ce diplôme si les épreuves et les exigences qui y sont attachées diffèrent considérablement d'un établissement à l'autre, d'un point du territoire à l'autre ? La question est déjà sous-jacente dans la passation d'une partie des épreuves « pendant le temps scolaire » dans les établissements, mais le problème s'aggrave encore si les épreuves sont mal définies. « J'ai eu l'impression de porter toute seule la responsabilité d'un examen national », dit en substance une collègue. Il est évident que cette responsabilité est trop lourde.

L'inquiétude exprimée dans ce message est partagée par nombre d'enseignants. Il s'y ajoute la crainte de ne pas être pris au sérieux par les élèves et leurs parents, quand on ne peut que distiller au fil de l'année une information à géométrie variable, voire des informations contradictoires, sur la nature des épreuves. L'enseignant se sent en outre méprisé par sa hiérarchie, puisque la seule réponse donnée aux angoisses qu'il exprime est parfois un « vous devez être capable de vous débrouiller », qui remet en cause ses capacités professionnelles. Bref, les enseignants de langues ont l'impression d'avoir « essuyé les plâtres » d'une réforme mal bâtie. « Nous y verrons plus clair après la session 2013 », aurait dit un IA-IPR lors d'une réunion !

En conclusion, cette enquête montre que les prévisions de l'APLV étaient justes : si la nouvelle importance donnée à l'oral a semblé à tous une excellente chose dans son principe, les épreuves d'expression orale de la session 2013 du baccalauréat se sont déroulées dans des conditions qui portent atteinte à la crédibilité de l'examen et au statut national du diplôme. Pour y remédier, l'APLV formule ces suggestions et revendications :

1. l'information sur la nature des épreuves et leurs modalités doit être faite de façon claire, précise et absolument univoque au début du cycle terminal, dans le pire des cas dès le début de l'année de terminale ;
2. l'épreuve de LVO doit être uniformisée, avec un temps plus long pour l'interrogation : 15 min de préparation et 15 minutes d'interrogation (5+10) pour toutes les séries nous semblent de nature à simplifier la tâche des professeurs, notamment dans les cas de plus en plus nombreux où les élèves de différentes séries sont regroupés dans une même classe, et à faciliter la tâche des organisateurs de l'examen et des examinateurs. En outre cela contribuera à simplifier l'ensemble des épreuves de langues, qui en ont bien besoin ;
3. dans tous les cas, les épreuves doivent être terminales, anonymes et se dérouler hors du temps scolaire. Un professeur ne doit jamais se retrouver dans la situation d'avoir à interroger ses propres élèves.